

**DELIBERATION N° 2023-14  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

Date de convocation : 14 avril 2023

**SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique.

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Philippe PLANCHARD, M. Philippe GRILLOT M. Luc PLANCHARD, M. Loïc LAUBIER, M. Jean-Louis FONTAINE, M. Cyrille MARLE, M. Pascal BIZOUARNE

Absents excusés : M. Julien BONETTI donne pouvoir à M. Alain BAUGET  
Mme Christelle DE FIGUEIREDO donne pouvoir à M. Damien

GAILLETON

Mme Elisabeth GATARD donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis FONTAINE

Objet : Election d'un nouvel adjoint au maire suite a vacance de poste

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/13 en date du 26 mai 2020 portant création de trois postes d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection des adjoints au Maire,

Vu la démission de Monsieur Philippe GRILLOT de ses fonctions de 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire adressé par courrier en date du 22 mars 2023 et accepté par M. le Sous-Préfet de Cosne cours sur Loire par courrier en date du 29 mars 2023, informé de cette acceptation par courrier reçu en mairie le 11 avril 2023,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide que l'adjoint à désigner occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit en l'espèce le rang de 3<sup>ème</sup> adjoint,

Procède à l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : M. Philippe PLANCHARD

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrage exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : Monsieur Philippe PLANCHARD : 14 voix

Monsieur Philippe PLANCHARD est désigné en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Louis FONTAINE



Le Maire,  
Alain BAUGET

